

HAINAUT IMMOBILIER SA
Société Anonyme au capital de 4 570 943.50 Euros
40 Boulevard Saly à VALENCIENNES

- Extrait -

**Procès-verbal
de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du mercredi 25 juin 2025**

L'an 2025, le mercredi 25 juin à 12 heures,

Les actionnaires de la Société Anonyme HAINAUT IMMOBILIER, au capital de quatre millions cinq cent soixante-dix mille neuf cent quarante-trois euros cinquante (4 570 943.50 €) divisé en 299 734 actions entièrement libérées, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au n° 2 rue David Desvachez – Appartement 1.1 à Valenciennes, sur convocation du Conseil d'Administration adressée par courrier électronique en date du 10 juin 2025.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chaque actionnaire présent au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

Monsieur Bruno FONTAINE, en sa qualité de Président du Conseil, préside l'Assemblée.
Messieurs Marc POSAK et Didier RIZZO sont désignés comme Scrutateurs.

Monsieur le Président communique la feuille de présence aux membres du Bureau qui, après l'avoir certifiée sincère et véritable, constatent que les actionnaires présents et représentés possèdent 280 463 actions sur les 299 734 actions composant le capital social :

- La SAS SADIS, propriétaire de 212 284 actions, représentée par Monsieur Sébastien DELQUIGNIES,
- La CAISSE D'ÉPARGNE Hauts de France, propriétaire de 64 525 actions, représentée par Monsieur Thierry LHOSTE,
- Le CREDIT AGRICOLE MUTUEL Nord de France, propriétaire de 3 550 actions, représenté par Monsieur Patrick MARCILLY,
- L'Association TERRITOIRES DE DEMAIN, propriétaire de 100 actions, représentée par Monsieur Bruno FONTAINE,
- Monsieur Sébastien DELQUIGNIES, détenteur d'1 action
- Monsieur Bruno FONTAINE, détenteur d'1 action
- Monsieur Marc POSAK, détenteur d'1 action
- Monsieur Didier RIZZO, détenteur d'1 action.

Était excusé :

- C.D.C. HABITAT, propriétaire de 19 271 actions, représenté par Monsieur Jean-François CAMPION.

Participent à la réunion Messieurs Jean-Noël VERFAILLIE et Jean-Pierre BRUNIAU, respectivement Directeur Général et Directeur Administratif et Financier. Sont également présents Monsieur Antoine BAILLY, représentant le Cabinet BDL Audit, Commissaire aux Comptes, et Madame Véronique DELANNOY, désignée comme Secrétaire de séance.

L'Assemblée réunissant plus du quart du capital social est déclarée légalement constituée, et peut valablement délibérer.

.../...

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, décide de ratifier la décision prise par le conseil d'administration de transférer le siège social de HAINAUT IMMOBILIER, à compter du 25 juin 2025, et de modifier l'article 4 des statuts de la façon suivante :

- **Ancienne rédaction** :

Le siège de la société est fixé à VALENCIENNES, 40, boulevard Saly.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en France par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Au cas où le siège est déplacé par le Conseil d'Administration, le nouveau lieu est d'office substitué à l'ancien dans le présent article.

- **Nouvelle rédaction** :

Le siège de la société est fixé à VALENCIENNES, n° 2 rue David Desvachez – Apart. 1.1.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en France par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Au cas où le siège est déplacé par le Conseil d'Administration, le nouveau lieu est d'office substitué à l'ancien dans le présent article.

La résolution mise aux voix ; personne ne vote contre, personne ne s'abstient, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

.../...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 55.

La Secrétaire de séance :
Mme Véronique DELANNOY



Le Président :
Mr Bruno FONTAINE



Gopie
certifiée
authentique

